



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**

JPP/CRH/AB

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	<b>23 OCT. 2024</b>
Date Réception	23 Octobre 2024

Le vingt et un octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 17 octobre, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes SOLER, GATTO, BONNOT, BLESIOUS, JACQUEMIN, CHIERICO, MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, Membres.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mmes CREPET, EL AKKADI, PERES, MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

**REPRESENTES** :

Conformément à l'article 16 du décret du 6 Mai 1995 ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Annie SOLER

<b>DELIBERATION N° 422 / 24</b>	<b><u>RESIDENCE AUTONOMIE LA RESPELIDO</u></b>
du 23 Octobre 2024	<b>CONVENTION AVEC KATIA CHIOTTI POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS POTERIE</b>
Affiché	
Au 23 Décembre 2024	

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente, expose :**

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre le Conseil Départemental et la Résidence Autonomie La Respélido, gérée par le CCAS de Fréjus, des actions visant à améliorer la qualité de vie et l'accompagnement des résidents sont régulièrement mises en place.

Parmi elles, la Résidence Autonomie la Respélido propose de conventionner avec Mme Katia CHIOTTI, céramiste potière du circuit des métiers d'art de Fréjus, afin de mettre en place des ateliers poterie favorisant le maintien des capacités motrices et cognitives et stimulant leur créativité.

La création en céramique est un excellent moyen d'exprimer sa personnalité et ses émotions.

Les ateliers auront lieu une fois par mois par groupe de 12 personnes.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les termes de la convention avec Katia CHIOTTI pour la mise en place des ateliers Poterie, à la Résidence Autonomie La Respélido,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

**SOMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 21 Octobre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT  
LA VICE-PRESIDENTE**

**Nassima BARKALLAH**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# **CONVENTION**

## ***Ateliers Poterie***

Entre les soussignés,  
d'une part,

Le CCAS de Fréjus, Le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, pour son établissement La Résidence Autonomie « La Respélido », représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE,

et, d'autre part,

Mme CHIOTTI Katia, céramiste potière, dont le siège social se situe au 83 rue des Beausset, 83600 FREJUS.

La présente convention définit les engagements réciproques des contractants.

### **ARTICLE 1 : Objet du contrat**

En l'exécution du présent contrat, La Résidence autonomie « LA RESPÉLIDO » s'engage à mettre à disposition une céramiste potière pour animer des ateliers Poterie auprès des résidents.

### **ARTICLE 2 : Détail des interventions**

Mme CHIOTTI Katia, céramiste potière du circuit des métier d'art de Fréjus, propose des séances collectives spécifiques pour les seniors. La poterie favorise le maintien des capacités motrices et cognitives et stimule leur créativité. La création en céramique est un excellent moyen d'exprimer sa personnalité et ses émotions.

Les séances sont ouvertes à tous les résidents et aussi à d'autres personnes extérieures à la résidence autonomie.

La séance dure 1,30 heure, 1 fois par mois par groupe de 12 personnes.

La Responsable de la Résidence fixe le calendrier des interventions avec la professionnelle.

### **ARTICLE 3 : Lieu**

La Résidence Autonomie met à disposition une salle située au rez de chaussée du bâtiment.

#### **ARTICLE 4 : Responsabilité**

Les séances sont placées sous la responsabilité exclusive de la professionnelle. Elle devra fournir à une attestation d'assurance.

#### **ARTICLE 5 : Conditions financières**

La séance sera facturée 110 euros pour un groupe de 12 personnes.  
Mme CHIOTTI transmet les factures mensuellement.

#### **ARTICLE 6 : durée**

La présente convention est conclue jusqu'au 30 juin 2025. Elle pourra être prorogée par un avenant.

#### **ARTICLE 7 : Suivi de l'atteinte des objectifs**

L'intervenante et la responsable de la Résidence Autonomie se réuniront une fois par mois pour s'assurer du bon déroulement de leur collaboration et de l'avancement des objectifs.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Fréjus, le 07/10/2024

**LA CERAMISTE-POTIERE**

**Katia CHIOTTI**

**POUR LE PRESIDENT**

**LA VICE-PRESIDENTE**

**Nassima BARKALLAH**